

La voirie

La voirie

La voirie

François Kerharo - communication@cc-capdegascogne.fr

A partir du 1er janvier 2006, la Communauté a du entretenir l'ensemble des routes, ponts, rond points, trottoirs, accotements, fossés et talus de toutes les routes communales et chemins ruraux revêtus. Auparavant, la communauté ne s'occupait que de l'entretien de la bande de roulement et des ponts. En pratique les employés communaux continueront à intervenir sur les routes pour le compte de la Communauté en étant mis à disposition.

Voirie : Qui fait quoi ?

350 Kilomètres de voirie sont à la charge de la communauté de communes du Cap de Gascogne. Une distance qui relie St Sever à Rodez dans l'Aveyron? Un travail quotidien qui prend tout son sens lorsque l'hiver et ses caprices se font sentir. Le Cap de Gascogne a souffert de la tempête du 24 janvier dernier et les travaux de réhabilitation ont déjà été pratiqués.

Mais entre les communes, qui connaissent également des dépenses de voirie et la communauté, qui fait quoi ? La compétence de la voirie par la communauté ne s'exerce que dans un cadre très précis.

Seules les voies communales revêtues sont concernées, les départementales et les nationales, comme leurs noms l'indiquent, ne rentrent pas dans les attributions de la communauté. Ensuite, certains travaux sont uniquement du ressort des communes : Le nettoyage et balayage des voies, les embellissements ou encore l'éclairage public?



Mais une chose est peu connue des habitants des 15 communes du Cap de Gascogne, les travaux pour assurer la sûreté des voies en cas de neige ou de verglas sont à la charge des municipalités.

Concernant la compétence de la communauté de communes, elle s'exerce sur des points extrêmement variés, trop nombreux pour être énumérés ici. Citons tout de même les plus importants :

Le curage des fossés et le fauchage des bas-côtés, le marquage au sol et l'élagage des arbres du domaine public, l'achat et la pose des panneaux de signalisation et la création ainsi que l'entretien des trottoirs sont à la charge du Cap de Gascogne.

La création de ronds-points, de ralentisseurs et le rebouchage des nids de poules sont également sous la responsabilité de la communauté. Enfin et ce dernier poste est l'un des plus importants dans le budget, la création et l'entretien de la bande de roulement que l'on appelle également chaussée ou bitume.

Chaque année des élus, accompagnés d'experts et des employés des services communaux entreprennent un fastidieux recensement des ouvrages dégradés et hiérarchisent les

interventions. Cette expertise sur le terrain est nécessaire pour prendre la mesure des futurs travaux et ainsi chiffrer les dépenses de l'année.

En 2009 les dépenses intercommunales pour la voirie seront de l'ordre de 2 500 euros du kilomètre, un budget certes conséquent mais la sécurité sur nos routes est à ce prix.



Non